****

**LA LAÏCITE**

Confusionnisme, révolution islamique, montée de l’intégrisme religieuse, crise des

idéologies en développement par la problématique de la laïcité de l’État.

Religion et État ont toujours été les points nodaux dans l’histoire des sociétés humaines.

Dans l’évolution de l’humanité, toute l’idéologie politique a été édifiée sur un substrat

religieux (l’Egypte pharaonique). En dépit de la séparation du temporel et du spirituel, il y a eu des rapports conflictuels liés à la volonté de domination. Pourtant, la problématique de l’État laïc se pose du fait de l’énorme diversité des composantes d’une nation vivant à l’intérieur d’un même État. Dès lors, il s’agit de saisir une telle question dans ses tenants et aboutissants à la lumière des soubresauts et turbulences de la religion d’État. Toutefois, de façon synoptique, il faut cerner la nature et le sens de la laïcité pour mieux apprécier sa portée dans le développement économique et social. Pour ce faire, nous aborderons le sujet dans deux optiques : définition et contenu de la laïcité, conditions effectives de la laïcité qui confère une portée réelle.

Pour favoriser la laïcité, il faut qu’il y ait un :

- sentiment d’appartenance à un ensemble plus vaste que sa « Umma », sentiment

National,

- esprit démocratique- solidarité nationale – respect de la personne humaine – système

Politique adéquat – application du principe d’égalité – recherche de la justice sociale.

**7**Ainsi, avec leurs désirs de vouloir substituer le système arabo-islamique, au modèle laïc, la question qu’il convient de se poser, est de savoir, d’une part, si l’islam est compatible avec la démocratie et la laïcité. D’autre part, si l’islamisme (en tant qu’idéologie tirée de l’islam) est compatible avec la démocratie et la laïcité.

**8.** Dans le cas de l’islam, sans hésitation notre réponse, est « OUI ». Par contre dans le cas de l’islamisme nous sommes foncièrement sceptiques, et notre réponse serait plutôt « NON ». Aux regards de ce que nous avons pu observer dans un passé récent au Nord Mali ou en Syrie. Mais encore, des exactions commises idéologiquement au nom de l’islam par « Bokko Aram », « AQMI », ou « Daesh » et leurs émules. De plus, certains faits relevés dans certains pays, comme l’Afghanistan, ou le Soudan, nous rendent fort dubitatifs pour croire, à une certaine compatibilité entre « islamisme » et démocratie ou laïcité. Notre interrogation n’a point pour objet de laisser penser ou, d’insinuer que certains religieux dans le pays pourraient être des clones, de « Bokko Aram », par exemple, il est cependant permis de s’interroger.

**L’INTEGRATION REGIONALE**

Sont des idées que personne n’ose plus remettre en cause car elles sont considérées depuis longtemps comme des vérités éprouvées : la coopération régionale, l’union économique entre pays voisins sont de celles-là. Dans les pays africains l’étroitesse des marchés intérieurs nationaux les pousse (condamne) à devoir unir leurs efforts s’ils veulent développer les industries en bénéficiant des économies d’échelle, attirer les investisseurs étrangers par l’organisation d’un marché sans frontière avec sa masse critique de consommateurs potentiels et créer les emplois. Cette nécessité est reconnue et acceptée.

Ainsi en Afrique plus de 200 organisations ont vu le jour, car l’OUA avait fixé un objectif ambitieux d’un marché commun continental en 2000 vu les difficultés il a été repoussé en 2035.

Les Africains ont péché par excès d’optimisme en surestimant leur volonté d’union et ont

Sous-évalué les obstacles devant eux.

- Certains ont avancé que l’Afrique n’a jamais réuni les trois conditions de base de la

Réussite.

l’Absence de fortes disparités économiques Sous Régionales.

Un engagement politique soutenu

Une croissance régulière des économies nationales.

Malheureusement beaucoup ont régressé et ont été obligé d’appliquer des politiques

D’ajustements structurels ou c’est bien connu « en période de crise, les égoïsmes

S’exacerbent, les États privilégient les solutions nationales.

- Cependant pour les peuples cette intégration est faîte depuis longtemps dans les

Domaines qui les intéressent de manière informelle comme le commerce transfrontalier,

Les mouvements de mains d’œuvre. Même si l’intégration par les institutions a échoué.

**Intégration Africaine**

Lors des sommets de l’OUA en 1970 ; 73 ; 77 ; 79, la coopération économique en tant stratégie fut entérinée et sa mise en œuvre fut formulée et l’objectif final devrait consister à établir une communauté économique africaine en 05 (cinq) phases successives.

1- zone d’échanges préférentiels

2- zone de libre-échange

3- union douanière

4- marché commun

5- communauté économique

Mais elle devrait commencer par les niveaux **sous régionaux** : Afrique de l’Ouest (CEDEAO),

Afrique Orientale (COMESA), Afrique Australe (SADC), Afrique Centrale (CEMAC),

Afrique Nord (UMA).

Pour sa mise en œuvre le Plan D’Action de LAGOS imposait à tous les pays africains d’établir des communautés économiques non régionales avant 1990.

- Le but de la coopération consiste à promouvoir l’intégration des marchés nationaux en

Vue d’atteindre une croissance économique plus rapide et un niveau de vie plus élevé.

- La libéralisation des échanges est un facteur essentiel.

LIMITES

Domaines à problème : Esprit de clocher, le manque de soutien à la base, la pénurie d’homme d’affaire privés, le manque de qualification au niveau local, la dépendance extérieur, les problèmes d’infrastructures, les difficultés d’institutionnelles,

L’environnement économique international, les difficultés politiques, la stagnation des

Économies africaines.

**Sur l’intégration économique**

Le morcellement de notre continent en micro états et le sous-développement endémique

Qui semblent s’instaurer depuis plus de trois décennies d’indépendances constituent des raisons suffisantes pour une remise en cause de nos politiques économiques.

Au moment où se forgent partout ailleurs dans le monde de grands ensembles, notre continent est condamné à l’intégration économique au risque de s’enliser et de pérenniser sa marginalisation. Le débat se situe, désormais au niveau de la réalisation concrète par l’accélération des discussions politiques. Certains préalables doivent être résolus.

Quelle forme prendra l’institutionnalisation de l’intégration ?

Faut-il des ensembles à l’échelle sous régionale ?

Faut-il une intégration économique en vue d’une intégration politique et vice versa ?

Quelle technique utiliser ? Intégration, coopération entre Etats souverain, fédérations d’Etats, Confédérations, États-Unis d’Afrique etc.

L’IASD insiste sur la nécessité d’aller à l’intégration sur une base pragmatique en

**Identifiant les secteurs prioritaires, objets de la préoccupation de tous les Etats d’Afrique.**

L’IASD plaide pour une intégration effective comme facteur de développement

Économique et social à partir d’un schéma d’intégration par projets, notamment dans les

Secteurs vitaux que sont : **l’Agriculture, l’Industrie, l’Énergie, les Transports et**

**Communications, la Recherche, le Développement, la Monnaie, et les Finances.**

Il s’agit dès à présent d’identifier les projets concrets à réaliser dans l’immédiat.

- L’intégration économique doit par conséquent donner des réponses pratiques au

Développement de l’agriculture pour réaliser l’autosuffisance alimentaire par des

Méthodes appropriées mais aussi pour dégager des surplus agricoles destinés à

L’exploitation ;

- Toutefois, une politique efficace d’intégration doit être sous-tendue par une allocation

Optimale des ressources, il est nécessaire que l’Afrique puisse disposer de moyens

Financiers additionnels dont la mobilisation et le transfert pourraient prendre les

Formes d’un plan Marshall pour l’Afrique et pour une annulation totale ou partielle de

Sa dette ;

- L’IASD estime qu’il est temps de dépasser les politiques d’ajustement structurel pour

S’engager plus résolument dans des voies plus porteuses ;

- **L’Afrique aura besoin pour son développement économique et social de l’ensemble de ses partenaires extérieurs mais surtout de la mobilisation vigilante et soutenue de l’ensemble de ses forces vives notamment les femmes, les jeunes, les syndicats, les journalistes et la société civile.** Sa survie est à ce prix.

- Passer de la théorie à la pratique 05 (cinq) aspects sont déterminant.

1- engagement politique réel et soutenu.

2- Renforcement des capacités institutionnelles.

3- Participation des principaux acteurs économiques et de l’ensemble de la société.

4- Le choix des modalités fonctionnelles de coopération.

5- Le soutient de la communauté internationale des donateurs.

Objectif du PAS : restaurer la croissance économique en augmentant la mobilité des facteurs

De production et en réduisant les distorsions économiques.

**MODERNISATION DE L’ADMINISTRATION**

**DEFINITIONS :**

- Institution publique qui assure l'application des lois et le fonctionnement des services publics conformément aux orientations gouvernementales.

L’évolution des sociétés modernes est marquée par des phases successives de consolidation et de réorganisation des formes et stratégies de l’action publique. Cette dynamique d’organisation et de fonctionnement renforce le crédit des structures de production et de gestion et leur légitimité.

En effet l’État qui, aujourd’hui, constitue le parachèvement de ce modèle de gestion des

Sociétés humaines, se voit obligé d’assumer son rôle de prestataire de services publics à travers son administration.

" MODERNISATION DE L’ADMINISTRATION " est un thème d’actualité qui interpelle l’Administration, face à des citoyens de plus en plus exigeants, dans un monde en pleine mutation également exigeant de l’efficacité et de l’efficience.

**1.1. LA 1ERE GENERATION DE REFORMES 1960-1980**

Devenu indépendant, le Sénégal se pencha sur les urgences de l’heure, à savoir :

- renforcer les assises de l’État ;

- consolider l’unité nationale ;

- poursuivre le développement économique et social doté l’administration des structures de réorganisation objective et de méthodologie.

**1.2. LA 2EME GENERATION DE REFORMES 1980-1992 (PHASE DEFLATIONNISTE OU DE REAJUSTEMENT**

**STRUCTUREL**

**CONTEXTE**

La récession économique avait plongé les Etats africains dans une profonde crise financière. L’État cesse d’être le prestataire.

**1.3. LA 3E GENERATION DE REFORMES 1992-2011 (PHASE DES PROGRAMMES ET DE LA RESPONSABILISATION )**

**a) Contexte**

La mondialisation, avec l’économie de marché ainsi que le développement des Technologies de l’Information et de la Communication (TIC), place l’État dans une situation de capacitation à l’égard des structures déconcentrées et décentralisées.

o **LE CONTEXTE INTERNATIONAL**

Il est surtout marqué par émergence d’une conscience citoyenne à travers la lutte pour la démocratie, les libertés publiques et la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques.

o **LE CONTEXTE SOUS REGIONAL**

Il est dominé par l’existence d’une charte de la fonction publique et par un cadre des finances publiques harmonisé. Le Sénégal, membre de l’UEMOA, avait ratifié la charte de la fonction publique.

Cette charte exige de chaque état membre de l’institution **qu’il redéfinisse les stratégies de management public pour conduire son administration à un niveau de performance satisfaisant.**

L’alternance politique en 2000 avait permis à la société civile sénégalaise de prendre la mesure de la responsabilité des partis politiques dans les difficultés de management de l’Administration. En effet, les principes de neutralité et d’égalité qui jadis constituaient le socle même de l’Administration ont connu un recul qui a fini par provoquer l’exaspération des citoyens vis-à-vis de l’Administration.

**1. Le constat général sur le fonctionnement de l’administration**

- Insatisfaction ;

- Nécessité d’une réforme ;

- Coût excessif de l’Administration et de la démarche administrative ;

- Répercussion du coût sur les impôts ;

- Inefficacité de l’Administration ;

- Lenteurs ;

- lourdeurs;

- Inintelligibilité et complexité.

**2. Quelles sont les causes ou facteurs d’inefficacité**

- Les pesanteurs sociologiques ;

- Les syndicats ;

- La lourdeur de la hiérarchie ;

- Le manque de cohérence dans la stratégie ;

- Les problèmes de l’accueil et de l’information du public;

- L’incompétence des agents ;

- Les procédures longues et complexes ;

- Le manque de motivation des décisions administratives ;

- Le manque de délai de réponse.

**3. Les attentes du citoyen à l’égard le fonctionnement de l’Administration**

- La simplicité et la rapidité des démarches administratives et des procédures ;

- L’accessibilité, la transparence, l’efficacité, la prévisibilité, la sécurité juridique, la neutralité, l’égalité, la qualité de l’accueil.

Mettre en place des politiques de communication permettant aux différentes administrations d’être mieux connues des intéressés, en fonction de leurs domaines d’intervention, leurs missions, leurs attributions et leurs activités ;

**Les Perspectives**

2. Assurer une meilleure articulation entre les ressources budgétaires disponibles et les objectifs de l’administration à travers la gestion axée sur les résultats pour une meilleure cohérence des outils de management, la réduction des redondances et l’efficacité accrue des services ;

3. Rationaliser le système de recrutement et d’affectation des agents en insistant sur le critère du mérite ;

4. Améliorer l’adéquation entre les emplois et les profils le système

7. Faire précéder toute création d’agence par une étude d’opportunité et d’impact ;

8. Réduire le nombre d’agences par fusions ou suppression en fonction des résultats de leur évaluation ;

9. Etablir un contrat de performance avec chaque agence comportant une obligation de résultats ;

10. Procéder à une restructuration de l’administration en s’appuyant sur des structures comme la DREAT, notamment, pour rationaliser et optimiser le nombre des directions par ministère ;

11. Renforcer la DREAT et la rattacher à la primature afin qu’elle puisse jouer pleinement son rôle dans la réforme des services de l’État ;

12. Pour une efficacité du système de pointage des agents, faire respecter les horaires

**L'EMPLOI**

**DEFINITIONS**

- Le mot emploi a trois sens différents :

1. Dans le sens courant et micro-économique, l'emploi désigne à la fois l'exercice d'une activité économique et le poste de travail.

**Introduction**

Au Sénégal, depuis quelques décennies, la situation de la population jeune est marquée par une forte croissance démographique. Les tendances démographiques sont telles que la jeune main-d’œuvre ne cesse de croître. Entre 2005 et 2011, la population jeune est passée d’un effectif de 4,1 millions à 4,5 millions, soit une hausse moyenne de 8%

(République du Sénégal, 2011). Cette croissance de la population jeune peut être un atout pour la vitalité de l’économie car elle est susceptible de favoriser une hausse de l’offre de travail, l’innovation et la créativité. Mais pour que l’économie tire un avantage du potentiel offert par cette population, faudrait-il que les jeunes occupent un

emploi productif. Cette progression de la population jeune peut ainsi être un handicap

Lorsqu’une forte pression s’exerce sur le marché de l’emploi, en particulier, dans l’économie où peu d’opportunités d’emplois rémunérés existent et d’où la précarité au travail subsiste.

**6. Le secteur primaire emploi abrite près de la moitié des jeunes occupés. En effet, près de 49% des jeunes occupés évoluent dans ce secteur.** Par ailleurs,

plus de 90 % des empois des jeunes au Sénégal se trouvent dans le secteur

informel. Toutefois, les secteurs public et parapublic sont les plus convoités par les

demandeurs d’emploi. Près de 24 % des jeunes demandeurs avaient déclaré avoir

cherché de l’emploi dans le secteur public, 13% dans les grandes sociétés privées et

5% dans les petites et moyennes entreprises privées.

**Stratégie et promotion**

**7. Au Sénégal, différentes expériences de promotion d’emploi, qui concourent aux objectifs d’entreprenariat et d’auto-emploi, d’employabilité, d’accès au financement et d’accès à l’information sur le marché du travail, ont été menées.**

**8. Plusieurs agences concourent à favoriser l’accès à l’information sur le marché du travail, l’entreprenariat et l’auto-emploi, l’accès au financement et l’employabilité des jeunes.**

Parmi celles-ci, on peut citer l’Agence d’Exécution des Travaux d’Intérêt

public contre le Sous-emploi (AGETIP), l’Agence nationale pour l’Emploi des Jeunes

(ANEJ), l’Agence pour l’Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB), l’Agence nationale

d’insertion et de développement agricole (ANIDA) et l’Agence pour la Promotion

et le Développement de l’Artisanat (APDA). Globalement, l’AGETIP a contribué à la

création de 100 000 emplois de courte période. Grâce aux initiatives de l’ANEJ, 2

918 jeunes ont pu être insérés sur le marché de l’emploi au cours de la période

2001-2012.

**9. Pour relever les enjeux et défis des prochaines décennies, il est indispensable d’introduire une rupture dans le système de production de qualifications.**

**Les contraintes de l’emploi**

**13**

**10. L’insertion des sortants de l’enseignement professionnelle et technique est menée à travers l’expérimentation du Partenariat Public-Privé (PP) avec**

**les entreprises et les organisations professionnelles comme la Convention nationale État -Employeur.** Dans le cadre de l’insertion des sortants de (l’ETFP),

malgré les faibles moyens mis en place, plus de 15 000 jeunes dont 10 000 dans les

centres d’appels du Premier call centre international (PCCI) et 8 000 à 10 000 dans

les autres centres d’appel (République du Sénégal, 2012) ont bénéficié de stages

dans le cadre de la CNEE au cours de la période 2000-2012.

**11. Au plan de la législation, la promotion de l’emploi des jeunes est un objectif**

**ignoré par le code du travail. En conséquence, la promotion de l’emploi des**

**jeunes est réalisée à l’aide d’instruments en marge du code du travail comme**

**la CNE.** Le secteur informel, qui doit être mis à contribution pour promouvoir

l’emploi chez les jeunes, semble rétif au droit du travail. Par ailleurs, la promotion de

la formation et de l’emploi des jeunes est ignorée dans le processus de négociation

collective.

**12. Le Plan d’Actions pour l’Emploi représente le dispositif à partir duquel la politique nationale de l’Emploi est opérationnalisée.**

Une Politique nationale de l’Emploi aété élaborée en 1997 et est opérationnelle à travers la mise en oeuvre d’un Pland’Actions pour l’Emploi (PAE) articulé autour des axes suivants : l’amélioration dusystème d’information sur le marché de l’emploi ; la renégociation de la ConventionÉtat -Employeurs pour l’emploi des jeunes ; la mise en place d’institutions publiqueschargées de promouvoir l’emploi ; la mise en place de fonds de financement desprojets initiés par les jeunes.

jeunes ayant subi une formation professionnelle et ceux qui sont diplômés de

**Perspectives**

**17. Il convient à cette fin de développer la culture d’entreprise à l’école.** Pour améliorer l’employabilité des jeunes, il est important de développer de manière systématique la culture d’entreprise, Afin de créer une incitation à l’apprentissage professionnelle et une émulation, le montant

**18. Par ailleurs, un effort de mise en cohérence de l’offre et de la demande de**

**qualification s’impose.**

**13. Au plan institutionnel, le Gouvernement du Sénégal a mis en place pendant ces dix dernières années un dispositif articulé autour d’une multitude d’institutions dont la mission principale est la promotion de l’emploi et de l’insertion des jeunes.**

**19. A fin de faire face au problème de l’employabilité des sortants du système éducatif**

**général, professionnel et technique et supérieur, il serait judicieux de recourir à**

**un contrat d’insertion professionnelle pour jeune travailleur dans le code du travail.**

Les

**Promotion du développement local**

Le PNDL a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l’action combinée des départements ministériels, des collectivités locales des communautés de base et du secteur privé. Son objectif principal est de promouvoir de façon efficace, efficiente et durable, l’offre de services socio-économiques de base aux populations

**Objectifs spécifiques**

* Augmenter l’accès aux infrastructures et services sociaux de base à travers des interventions à effets directs et indirects : Il est prévu d’accroître d’au moins de 50% l’accès aux services sociaux de base sur un horizon de 5 ans.
* Augmenter l’accès des populations les plus pauvres aux ressources financières pour le développement d’activités génératrices de revenus : l’objectif est d’améliorer au moins de 25% les revenus de 75% des ménages plus pauvres au cours des 5 ans.
* Renforcer les capacités des acteurs locaux ( CL,OCB, structures financières décentralisées, secteur privé ) : Au moins 75% des acteurs locaux concernés devront avoir exécuté leur plan de renforcement à 70% au bout de 5 ans.
* Renforcer les capacités de l’État pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté : Dans le délai imparti, les capacités des services de l’État ciblés par le PNDL seront renforcées et les réformes nécessaires au cadre institutionnel d’intervention seront adoptées et mises en œuvre.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectifs du Mill�naire pour le d�veloppement |  |  |

|  |
| --- |
| En 2000, les Chefs d’État et de Gouvernement de 191 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire qui se concentre sur les préoccupations de paix, de sécurité et de développement y compris dans des domaines tels que l’environnement, les droits de l’homme et la bonne gestion des affaires publiques. Cette déclaration plus connue sous le nom des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) contient huit (8) objectifs déclinés en dix huit cibles (18) et quarante huit (48) indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans sa mise en œuvre.  Les OMD sont définis en sept premiers grands objectifs (portant sur la pauvreté et la faim, l’éducation, la parité entre les sexes, la mortalité infantile, la santé maternelle, les maladies, l’environnement) eux-mêmes composés de 48 sous-objectifs chiffrés constituant un « tableau de bord » permettant de mesurer pays par pays les progrès ou reculs. La responsabilité incombe aux gouvernements et à la société dans ses diverses composantes, chacun devant faire sa part de l’effort nécessaire.   Pour réussir, il est souhaitable que tous les acteurs du développement se l’approprient. Il est aussi nécessaire au plan mondial d’accroître l’aide des plus riches à l’égard des moins dotés et de modifier les règles qui président aux échanges internationaux et à la propriété intellectuelle. Le huitième OMD consiste donc à établir un partenariat mondial pour le développement notamment basé sur des politiques économiques favorables au développement des plus pauvres, sur l’aide internationale et sur de nouvelles approches en matière de dette, de commerce et d’échange de technologies. |

**Bonne gouvernance**

**Introduction**

**La notion de gouvernance revêt un caractère polysémique et fait l’objet d’acceptions diverses du fait de la particularité des contextes et de la variété de ses champs d’application.**

**Chaque pays, suivant ses réalités et ses priorités, s’invente les modalités d’une gouvernance qui lui convient. Ainsi, dans ses formes pratiques, l’on parle de gouvernance économique, de gouvernance urbaine, de gouvernance institutionnelle.**

**Objectif et lutte**

L’attention manifeste portée à la qualité de la gouvernance dans les pays en développement ne cesse d’augmenter. En effet, les partenaires au développement, les gouvernements africains et les responsables des organisations de la société civile et du secteur privé s’intéressent de plus en plus aux questions liées à l’efficacité de l’aide publique au développement et à la bonne gouvernance.

Parallèlement, les stratégies de suivi de la gouvernance à travers de nombreux indicateurs composites ont vu le jour et sont utilisés dans les prises de décisions politiques et économiques majeures.

Cette démarche justifie l’importance accordée à la mise en place d’un système

Ainsi, le DSRP I (2003–2006), vise des objectifs purement socioéconomiques (création de richesse, renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base, amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables), mais trace un certain nombre de principes de bonne gouvernance du développement : la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie. Le document répondait surtout à un souci de cohérence et de rationalité des initiatives de lutte contre la pauvreté. Faisant le diagnostic des contraintes liées à l’efficacité des

recommandation (voir fiche).

*Les morts ne sont pas morts*

*Les morts ne sont pas morts  
Ecoute plus souvent  
Les choses que les êtres,  
La voix du feu s'entend  
Entends la voix de l'eau  
Ecoute dans le vent  
Le buisson en sanglot :  
C'est le souffle des ancêtres.  
Ceux qui sont morts ne sont jamais partis  
Ils sont dans l'ombre qui s'éclaire  
Et dans l'ombre qui s'épaissit,  
Les morts ne sont pas sous la terre  
Ils sont dans l'arbre qui frémit,  
Ils sont dans le bois qui gémit,  
Ils sont dans l'eau qui coule,  
Ils sont dans l'eau qui dort,  
Ils sont dans la case, ils sont dans la foule  
Les morts ne sont pas morts.  
Ceux qui sont morts ne sont jamais partis,  
Ils sont dans le sein de la femme,  
Ils sont dans l'enfant qui vagit,  
Et dans le tison qui s'enflamme,  
Les morts ne sont jamais sous terre,  
Ils sont dans le feu qui s'éteint,  
Ils sont dans le rocher qui geint,  
Ils sont dans les herbes qui pleurent,  
Ils sont dans la forêt, ils sont dans la demeure,  
Les morts ne sont pas morts.  
Ecoute plus souvent  
Les choses que les êtres,  
La voix du feu s'entend  
Entends la voix de l'eau  
Ecoute dans le vent  
Le buisson en sanglot :  
C'est le souffle des ancêtres.  
Le souffle des ancêtres morts  
Qui ne sont pas partis,  
Qui ne sont pas sous terre,  
Qui ne sont pas morts  
Ecoute plus souvent  
Les choses que les êtres,  
La voix du feu s'entend  
Entends la voix de l'eau  
Ecoute dans le vent  
Le buisson en sanglot :  
C'est le souffle des ancêtres  
Il redit chaque jour le pacte  
Le grand pacte qui lie,  
Qui lie à la loi notre sort;  
Aux actes des souffles plus forts,  
Le sort de nos morts qui ne sont pas morts;  
Le lord pacte qui nous lie aux acte  
Des souffles qui se meuvent.*

*Dans le lit et sur les rives du fleuve,  
Dans plusieurs souffles qui se meuvent  
Dans le rocher qui geint et dans l'herbe qui pleure  
Des souffles qui demeurent  
Dans l'ombre qui s'éclaire on s'épaissit,  
Dans l'arbre qui frémit, dans le bois qui gémit,  
Et dans l'eau qui coule et dans l'eau qui dort,  
Des souffles plus forts, qui ont pris  
Le souffle des morts qui ne sont pas morts,  
Des morts qui ne sont pas partis,  
Des morts qui ne sont plus sous terre.  
Ecoute plus souvent  
Les choses que les êtres...*

*Birago DIOP*